**INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX**

|  |  |
| --- | --- |
| *Critères* | *Exemples* |
| Réduction des émissions de gaz à effet de serre | * Est-ce qu’un appareil est moins énergivore qu’un autre ? * Est-ce que le cycle de vie à une emprunte carbone plus faible qu’un comparable (ex. : propane vs mazout, véhicule électrique, protéine végétale vs animale) ? * Est-ce que la production du bien est fait localement, donc réduction gaz à effet de serres vs transport ? * Réduction des déchets alimentaires et du gaspillage alimentaire ? |
| Adaptation aux changements climatiques  *(Pluie, vent verglas, allergènes et insectes)* | * Modification des bâtiments pour limiter les impacts du changement climatique : * Utilisation de matériaux résistants aux vents ou aux verglas ou aux fortes intempéries ; * Réutilisation des eaux de pluie ; * Réduction des effets de la chaleurs (ex. : fenêtres teintées, toiture adaptée aux grandes chaleurs) * Choix de plantes plus résistantes ou qui permettent de mieux drainer le sol lors de pluies abondantes * Services de consultation ayant un impact sur la lutte au changement climatique (ex. : ingénierie et architectes) * Services de consultation en écoconception (LEED) |
| Transport écoresponsable | * Livraison avec un véhicule électrique ou un véhicule émettant moins de GES. * Route de livraison optimisée ou livraison effectuée en dehors des heures de pointes. * Covoiturage, transport en commun, véhicule ou vélo partageable (ex. : Communauto). |
| Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires | * Appareils consommant moins de ressources naturelles : * Douche avec débit d’eau réduit. * Toilette utilisant moins d’eau. * Appareils permettant la récupération de chaleur. * Application d’un ou de principe(s) LEED, norme ISO ou normes de fabrication reconnue tel qu’Energie Star (ex. : utilisation d’énergie renouvelable plutôt que d’énergie non renouvelable). * Gestion éco responsable : * Attention apportée à la biodiversité * Saine gestion des forêts pour permettre leur renouvellement.   Gestion plus efficiente des systèmes des chauffages. |
| Certification biologique | *Note : Au Canada, incluant le Québec, la réglementation encadrant l’usage de l’appellation biologique s’applique uniquement aux produits alimentaires et aux aliments pour les animaux d’élevage. Les autres produits (textiles, cosmétiques, etc.) ne sont pas visés par la réglementation en vigueur.*   * Aliments * Achats d’animaux et de nourriture pour les animaux * Textile |
| Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé | * Cartouche d’impression, * Fourniture de bureau, * Matériaux de construction (ex. : bitume), * Plastique recyclé, * Véhicule usagé ou tout type de produit qui n’a pas été acheté neuf, * Réparation d’un bien plutôt que son remplacement, |
| Réutilisable, recyclable ou valorisable | * Produit biodégradable (ex. : papier à main, produits d’entretien ménager)   *Note : Vérifier les éco étiquettes et les normes.*   * Produit compostable pour les service alimentaire (ex. : ustensile) * Vaisselle réutilisable * Equipement de protection individuelle réutilisable |
| Format ou emballage écoresponsable | * Produit acheté en vrac ou pouvant être dilué (exemple : produit chimique pour l’entretien ménager) * Utilisation de moins d’emballage, utilisation d’emballage réutilisable ou optimisé selon la taille du bien. * Emballage se séparant afin de pouvoir facilement enlever les produits recyclables. * Palette échangeable (ex. : palettes de couleurs rouge, bleu et vert). |
| Récupération écoresponsable des BST en fin de vie | * Demander au fournisseur de récupérer le bien qui est remplacé, et ce, pour tous type de bien. * Cas de récupération de service avec une tierce parties. * Récupération des batteries, huiles, produits électroniques, tubes, cartouche d’encre. * Ne pas envoyer automatiquement les emballages vers un site d’enfouissement. |
| Autres considérations et pratiques environnementales | * Présence d’une certification environnementale reconnue (ex. : BNQ, ISO, LEED) * BST réduisant ou atténuant la pollution lumineuse ou sonore (ex. : mur anti-bruit, lumière ajustable selon des heures ou selon la luminosité requise, etc.) * Élevage d’animaux dans le respect de leur santé et bien-être (ex. : contrat de la FSAA, contrat de recherche) * Autres normes environnementales non nommées dans les autres critères. |

**INDICATEURS SOCIAUX**

|  |  |
| --- | --- |
| *Critères* | *Exemples* |
| Limitation des effets négatifs sur la santé humaine | * Produits limitant la nocivité chez l’être humain, de la fabrication à l’usage du bien (ex. : peinture, produit d’entretien ménager) * BST exempt de matières dangereuses et présentant une solution de rechange par rapport aux autres options disponibles sur le marché (ex. : produits d’entretien ménagé, peinture, silicone, solvant, huile, adhésif, produit construction) * BST hypo allergène (ex. : produit d’hygiène corporelle et protection individuelle (ex. : savon, gant, masque)) * BST ergonomique (ex. : chaise, bureau, écran (luminosité ajustable), ordinateur) * Réduction ou élimination des antibiotiques pour les animaux (FSAA) * BST servant à réduire l’exposition humaine aux éléments nocifs pour la santé (ex. : retrait de l’amiante, retrait du plomb dans l’eau, travaux améliorant la qualité de l’air) * Aliments bio, sans OGM |
| Commerce équitable | *Note : Contribue au DD en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés. Principes du commerce équitable :*  *1. Création d’opportunités pour les producteurs économiquement désavantagés*  *2. Transparence et responsabilité*  *3. Pratiques commerciales équitables*  *4. Paiement d’un prix juste*  *5. Absence de travail des enfants et de travail forcé*  *6. Engagement à la non-discrimination, à l’égalité des genres et à la liberté d’association*  *7. Assurance de bonnes conditions de travail*  *8. Développement des compétences*  *9. Promotion du commerce équitable*  *10. Respect de l’environnement (Organisation mondiale du commerce équitable, s.d.)*  (Ex. : chocolat, café) |
| Mesure d’inclusion ou d’accessibilité au bénéfice des personnes handicapées | * Entreprise qui embauche des personnes en situation de handicap (ex. : entretien ménagé, broderie, entreprises manufacturières) * BST conçu pour être utilisé par une personne en situation d’handicap (ex. : mobilier, matériel informatique, toilette, lavabos, cafétéria) * BST conçu à des fins d’accessibilité universelle (ex. : adaptation des locaux, accès aux locaux et aux bâtiments) |
| Entreprise d’économie sociale | * Entreprise d’insertion sociale (ex. : entreprise qui engage des ex-détenus ou des personnes sans-abris, tel le service de recyclage, l’entretien ménager, le service de broderie) * Entreprise qui embauche des personnes en sérieuses difficultés d’intégration au marché du travail (ex. : entretien ménagé, broderie, entreprises manufacturières) |
| Autres organisations ayant une mission sociale | * OBNL ayant une mission sociale (ex. : service de recyclage, entretien ménager, broderie) * Organisme communautaire. * Organisme à vocation philanthropique (ex. : FUL) |
| Autres considérations et pratiques sociales | * Entreprise ayant une politique officielle en matière de parité hommes-femmes parmi les postes de gestion et dont les résultats sont mesurables, observables, quantifiables et vérifiables. * Entreprise ayant une politique officielle de diversité culturelle et dont les résultats sont mesurables, observables, quantifiables et vérifiables (ex. : gestion concrète permettant de diminuer les biais inconscients) * Entreprise ayant une politique officielle en matière d’inclusion d’une main-d’œuvre en situation d’exclusion sociale (ex. : ex-détenu, sans abris et handicaps divers, etc.) et dont les résultats sont mesurables, observables, quantifiables et vérifiables. * Entreprise respectant les droits des travailleurs dans les étapes délocalisées de la chaîne d’approvisionnement lorsque des certifications en prouvent les allégations (empêcher le travail des enfants, etc.). * Service dont le mandat vise la préservation du patrimoine (ex. : rénovation, bien ancien, archives, artéfacts). |

**INDICATEURS ÉCONOMIQUES**

|  |  |
| --- | --- |
| *Critères* | *Exemples* |
| Acquisition de proximité territoriale | * BST fabriqué, rendu ou vendu dans la même ville ou région que celle où il est utilisé (ex. : collecte des matières résiduelles, travaux de construction, service de professionnel, service de communication et publicité) * Tout type de service demandant un délai d’intervention (ex. : se déplacer à l’intérieur d’une heure). |
| Entreprise autochtone | * Favoriser les entreprises locales lors de la réalisation de projets situés dans le grand nord.   L’entreprise doit se retrouver dans le répertoire : <https://www.sac-isc.gc.ca/REA-IBD/fra/recomposer> |
| Innovation technologique | * Acquisition faisant office d’essais de conformité pour le fournisseur, en plus d’être un des premiers acheteurs. * Nouvelle technologie, nouveau procédé ou nouvelle façon de faire sur le marché. |
| Durée de vie supérieure | * Durée de vie ou garantie plus longue que la moyenne des produits similaires. * BST écoconçu dans le but d’être facilement réparable, adaptable ou évolutif, répondant simultanément à plusieurs fonctions et dont les pièces de rechange sont garanties à un prix raisonnable (ex. : un appareil multifonction et non plusieurs items différents). |
| Économie collaborative ou de fonctionnalité | * Privilégier la location pour des biens pour une possession à court terme. * Achat pour toute la faculté et non uniquement pour le département, ou encore partage d’équipement pour tout le campus. * Location du bien à d’autres organismes, par exemple, les équipements non utilisés. |